

## Hugues de Digne, fondateur d'Ordre

C'est au mois de juillet 1248 qu'il faut sans doute placer le séjour de frère Salimbene à Hyères. Il venait du chapitre général de son ordre tenu à Sens au moment de la Pentecôte (7 juin) ; à la Saint-Pierre (29 juin) il était à Arles et de là s'embarqua pour Marseille et Hyères. Il y rencontra deux frères Prêcheurs revenant eux aussi d'un chapitre général, tenu également à la Pentecôte comme il est de règle, à Paris. Le mois de juillet paraît donc le plus propice à cette visite à Hugues de Digne<sup>1</sup>.

Ce dernier rassemblait régulièrement dans sa chambre les hommes instruits de la ville : juges, notaires, médecins ; et, à l'occasion d'une de ces réunions, Salimbene raconte la fondation des Sachets<sup>2</sup>. Un des assistants à cette prédication privée qui était *secularis* demanda à frère Hugues de l'admettre dans l'Ordre des Mineurs. Plus tard (*porro*), ajoute le narrateur, lui et un autre furent les fondateurs de l'ordre des Sachets. Ils furent inspirés par un signe divin trouvé dans la prédication de frère Hugues. Celui-ci aurait dit : « Allez dans les bois et entraînez-vous à manger des racines puisque les tribulations approchent<sup>3</sup>. » A partir de là Salimbene s'écarte de son rôle de témoin : a-t-il entendu de ses oreilles cette phrase ou rapporte-t-il un fait antérieur ? De toute façon, Raimond et son compagnon prirent au sérieux la recommandation. Ils se firent des

1. Cet article que nous consacrons à la mémoire d'André Villard prend sa source, comme celui que nous avons écrit en souvenir d'Edouard Baratier, dans une étude très riche du Père Paul AMARGIER. *Les Frères de la Pénitence de Jésus-Christ ou du Sac*, dans *Provence hist.*, t. XV, 1965, p. 158-167. L'association de ces trois noms a un sens que comprendront tous ceux qui se consacrent à l'étude du Moyen Age provençal.

2. *Chronica fratris Salimbene de Adam*, M.G.H., *Script*, t. 32, p. 253-255.

3. *Ibid.*, p. 254, l. 23-24.

mantels semblables à ceux portés par les serviteurs des Clarisses et se mirent à mendier<sup>4</sup>. Ils trouvèrent rapidement des émules et furent appelés par moquerie *boscarioli*, c'est-à-dire hommes des bois.

« Plus tard (*porro*), le frère Hugues rencontra dans son ordre et surtout en Provence beaucoup de jaloux et de calomniateurs à cause de la doctrine de l'abbé Joachim et aussi parce qu'ils lui mettaient sur le dos la fondation de l'ordre des Sachets<sup>5</sup>. » Or, il n'avait rien fait d'autre, aux dires de Salimbene, que leur répéter la fameuse phrase chaque fois qu'ils voulaient entrer chez les Mineurs. Plus tard (*porro*), après un certain temps (*processu temporis*), ils se firent des habits de sac, non pas semblables à des cilices, mais en tissu fin ; et par-dessous ils portaient de bonnes tuniques et autour du cou un mantel de sac d'où leur vint le nom de frères Sachets<sup>6</sup>.

Deux observations s'imposent après cette lecture. Salimbene, suivant son habitude, à partir d'un fait vécu construit tout un récit dont il étage ici les éléments dans le temps en les introduisant au moyen de l'adverbe *porro*. Mais le seul fait auquel il prétend avoir assisté c'est la requête du premier des futurs Sachets qu'il affirme avoir vu et connu<sup>7</sup>, sans pouvoir nous dire son nom. Le reste vient de renseignements obtenus après coup. D'autre part son souci évident est de décharger son ami Hugues de Digne de la responsabilité de cette fondation. Il ne lui laisse que la paternité de la fameuse phrase d'inspiration joachimite<sup>8</sup> et insiste sur le fait que le fondateur était laïc au moment de sa demande.

4. *Ibid.*, I. 14-16.

5. *Ibid.*, I. 20-22.

6. *Ibid.*, I. 25-28. Cette description correspond au *mantel redon* dont un modèle se trouve dans J. BOURRILLY, *Le costume en Provence au Moyen Age*, Marseille 1929, p. 134-135.

7. *Ibid.*, p. 253, I. 45.

8. *Ibid.*, p. 254, I. 22-25.

Au bas du folio du manuscrit de Salimbene, une main proche, mais différente, a tracé quelques lignes. On y trouve le nom du fondateur, Raimond Athénoux d'Hyères, et celui de son premier compagnon Bertrand d'Almanarre. Le premier était chevalier dans le siècle, il avait un fils et il fut novice chez les Mineurs mais fut refusé parce qu'il était *infirmus*<sup>9</sup>. Cet ajout ne se concilie pas parfaitement avec le texte de la chronique : faut-il comprendre que Hugues se laissa finalement fléchir et l'admit au noviciat ou s'agit-il d'un fait antérieur à la visite de juillet 1248 ?

Une pièce récemment éditée du cartulaire de Montrieux achève d'ébranler la crédibilité du témoignage de Salimbene<sup>10</sup>. Le 3 avril 1248, trois mois avant le passage à Hyères du frère, l'évêque de Marseille Benoît d'Alignan fut amené à arbitrer un différend opposant les habitants de Méounes aux Chartreux. Parmi les membres du conseil de l'évêque figurent successivement : « *fratris Hugonis de Digna, fratris Raimundi, ordinis Fratrum Minorum ; fratris Raimundi, Atanulfi, fratris Amati, religiosorum*<sup>11</sup>... » Le qualificatif *religiosi* est relativement général mais suffisant. Il caractérise le mode de vie de ceux qui ne forment pas encore un ordre mais ne sont plus des séculiers<sup>12</sup>. Autrement dit Raimond Athénoux et Amat ne sont pas encore des *Fratres Saccati* mais sont déjà des *boscaroli* : ils obéissent déjà à l'injonction d'Hugues de Digne qui souscrit avant eux. En outre, si Bertrand d'Almanarre est bien le premier compagnon de Raimond comme le veut l'ajout à la chronique, il faut conclure qu'ils ont déjà commencé de recruter au moins un autre adhérent, ce frère Amat qui signe ici. Peut-on alors imaginer Raimond et son compagnon demandant à entrer chez les Mineurs trois mois après ? C'est au moins douloureux. Il est plus vraisemblable de penser que le premier a déjà fait son noviciat inachevé auparavant. Salimbene, comme nous l'avons vu, ne peut sur le

9. *Ibid.*, p. 255, l. 27-35.

10. Raymond BOYER, *La chartreuse de Montrieux aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, vol. II, p. 83-91, thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, s.d...

11. *Ibid.*, p. 86 et 91.

12. Voir notre article, *L'estamen de sainte Douceline*, dans *Provence hist.*, juillet-décembre 1973 (*Etudes dédiées à la mémoire d'Edouard Baratier*), p. 278.

moment nous donner le nom de ceux qu'il a « vus et connus »<sup>13</sup>, ses informations, y compris peut-être l'ajout marginal, viennent de sources extérieures. Il a modifié légèrement le scénario afin de se mettre en scène lui-même, peut-être pour donner plus de poids à ce qu'il veut démontrer ; les Sachets ne sont que des Mineurs ratés et Hugues de Digne n'a pas trempé dans l'affaire de leur fondation, il n'a fait que leur interdire l'accès de l'Ordre en les envoyant « au bois ». La tournure joachimite de la phrase initiatrice se double donc d'un sens ironique. Il s'agit d'écarter des sujets insuffisants qui s'obstinent à importuner leur maître spirituel. D'ailleurs leur propos de vie est douteux comme la suite le montre : ils en viendront à porter des sacs de tissu fin par-dessus des tuniques de bonne qualité<sup>14</sup>.

Thomas d'Eccleston est un témoin lointain mais qui vécut dans un pays, l'Angleterre, où les Sachets furent très répandus. Il est moins partial que Salimbene et les considère simplement comme ceux qui furent suscités pour aiguillonner les Mineurs<sup>15</sup>. Il résume en une phrase les circonstances de leur fondation : « Ils avaient été fondés en Provence, aux temps du concile de Lyon par un novice qui avait été expulsé (de notre Ordre)<sup>16</sup>. » Cette version est proche de celle de l'ajout à la chronique de Salimbene et donne une précision chronologique intéressante : le début se situerait autour de 1245 plutôt que de 1248. On peut recouper cette information par les éléments que nous avons rassemblés autour de la personne de Raimond Athénoux. Salimbene, à plusieurs reprises, décrit la composition de l'entourage d'Hugues de Digne : ce sont des juges, des notaires et des médecins qui se réunissaient dans sa chambre pour l'écouter<sup>17</sup>. Or, nous connaissons un Raimond Athénoux qui correspond à ce profil : le 16 mai 1241 nous le rencontrons comme juge de Grasse<sup>18</sup>, le 23 octo-

13. *Chronica, op. cit.*, p. 253, l. 45.

14. *Ibid.*, p. 254, l. 25-27.

15. Cité dans P. AMARGIER, *op. cit.*, p. 160, n. 7 et *M.G.H., S.S.*, t. 28, p. 568.

16. *Ibid.*, p. 159, n° 5 et *M.G.H., op. cit.*, p. 569.

17. *Chronica, op. cit.*, p. 239, l. 19-21 et p. 253, l. 41-43.

18. F. BENOIT, *Recueil des actes des comtes de Provence*, t. II, p. 409, n° 330.

bre 1243 il est appelé *jurisperitus* et on sait qu'il succéda à Romée de Villeneuve comme viguier de Nice à une date inconnue<sup>19</sup>. Il garda sans doute cette charge jusqu'à la mort de Raimond Bérenger V. Entre 1245 et avril 1248 on perd donc sa trace, mais il eut sans doute le temps, durant ces deux années, de tenter le noviciat franciscain puis de se tourner vers un autre mode de vie. Compte tenu de sa carrière il devait être âgé au moins d'une trentaine d'années. Il devait être ou avoir été marié puisque l'ajout à la chronique de Salimbene nous dit qu'il avait un fils qui serait devenu (ce qui est faux) archevêque d'Arles après avoir été Sachet lui aussi<sup>20</sup>.

La gestation de l'Ordre débute donc, sans doute, peu après 1245. Elle prend fin en 1251 au moment où les Frères de la Pénitence de Jésus-Christ adoptent la règle de saint Augustin à l'imitation des Prêcheurs. Plus tard, sans doute, ils rédigeront des constitutions proches de la législation dominicaine<sup>21</sup>. Cette évolution peut paraître surprenante pour une institution née à l'ombre des franciscains et sous l'impulsion d'Hugues de Digne. Le Père Amargier en a donné deux raisons évidentes : la hiérarchie fit pression sur eux afin qu'ils adoptent une forme de vie approuvée et la règle de saint Augustin était la plus commode parce que la plus malléable. De plus les tensions avec les Mineurs devinrent très vite vives comme en témoigne Salimbene<sup>22</sup>. Mais plus loin la même étude fournit une autre piste de départ en signalant les liens existant entre cette institution et l'évêque de Marseille Benoît d'Alignan<sup>23</sup>. C'est celui-ci, en effet, qui présida en 1251 à l'adoption par les Sachets de la règle de saint Augustin. Nous avons vu déjà que les premiers *boscarioli* l'accompagnaient en avril 1248. En 1254 c'est parmi eux qu'il choisit son chapelain et pénitencier, frère Bernard, et, dans l'acte qui nous fournit ce renseignement, figure aussi Guillaume d'Almanarre, peut-être le premier compagnon de Raimond

19. *Ibid.*, p. 453, n° 338 et t. I, p. XL, n. 2.

20. *Chronica, op. cit.*, p. 255, l. 27-31.

21. P. AMARGIER, *op. cit.*, p. 159-160 et p. 167.

22. *Ibid.*, p. 160.

23. *Ibid.*, p. 164.

Athénoux<sup>24</sup>. Hugues de Digne lui-même est dans l'entourage de l'évêque en avril 1248, nous le savons ; mais déjà, le 18 mai 1243, il était dans sa suite pour témoigner à un moment important, celui où les syndics de Marseille demandèrent à l'évêque de les relever de leur excommunication<sup>25</sup>. Ces indices sont la preuve manifeste de bons rapports entretenus avec un prélat dont on sait qu'il était le partisan d'une église de type traditionnel<sup>26</sup>. Il faut donc penser que cet homme, qui alla d'ailleurs finir ses jours au couvent des Mineurs de Marseille où était enterré Hugues de Digne, ne considérait ni ce dernier ni les Sachets comme les tenants d'une conception révolutionnaire de la vie religieuse.

On sait que Hugues encouragea aussi et suscita la vocation des béguines de Roubaud dont la fondatrice fut sa sœur Douceline<sup>27</sup>. De même que Raimond Athénoux avait fait un séjour au noviciat franciscain elle passa quelque temps chez les clarisses de Gênes. Tous deux eurent des vocations tardives et cherchèrent longuement leur voie. Dans les deux cas la découverte du costume, symbolisant leur soif de pénitence, fut à la racine de leur état de vie<sup>28</sup>. L'*estamen* de Roubaud comme l'ordre des Sachets sont des structures souples permettant l'épanouissement d'un *propositum* original. Ils purent vivre l'attente eschatologique dans l'état de pénitence, en restant à l'écart des querelles institutionnelles qui agitaient, dans les années quarante du siècle, le franciscanisme. Le fait que Hugues de Digne, actif témoin de ces débats, les ait encouragés dans cette voie n'est peut-être que le reflet de son scepticisme devant l'évolution qu'il constatait dans son ordre. Le fameux *eatid ad nemora* voulait alors laisser entendre qu'on était mieux dans les bois que dans un couvent de Mineurs !

24. *Ibid.*, p. 159, n. 3, et 164 n. 23. L'auteur montre qu'il faut sans doute identifier Bertrand et Guillaume d'Almanarre.

25. V.-L. BOURRILLY, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille*, Aix, 1926, p. 379.

26. P. AMARGIER, *Benoît d'Alignan*, dans *Le Moyen Age*, n° 34, 1966, p. 443-462.

27. Notre article, *op. cit.*...

28. *Ibid.*, p. 273.

Mais pour comprendre la connivence d'Hugues de Digne et de Benoît d'Alignan il faut aller un peu plus loin. Les deux orientations de la pensée du premier sont le joachimisme et la recherche d'un retour à la pureté primitive de l'observance de la règle. La liaison entre pauvreté et eschatologie n'a rien de révolutionnaire, elle est même traditionnelle. Elle ne le devint qu'après la condamnation de Gérard de Borgo San Donnino en 1255. Les écrits de Joachim ne furent condamnés qu'après 1263 par un synode provincial d'Arles<sup>29</sup>. Enfin, même après la démission de Jean de Parme (février 1256), il faut attendre les dernières années du siècle pour que la querelle spirituelle vienne envenimer le débat. En réalité, Benoît d'Alignan pouvait très bien ne pas considérer Hugues de Digne comme un révolutionnaire, mais comme un homme soucieux de conserver l'intégrité de l'inspiration pénitentielle de saint François. Sachets et béguines, chacun à leur manière, suivaient cette voie qui correspondait sans doute aux aspirations profondes du prélat qui alla mourir dans un couvent de Mineurs.

Claude CAROZZI.

29. C. BILHEMEYER et H. TUCHLE, *Histoire de l'Eglise*, t. II, 1963, p. 296. P. GRATIEN, *Histoire de la fondation et de l'évolution des Frères Mineurs au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Gembloux, 1928, p. 244-246 et 378-499.